

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 29 MARS 2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE, MARDI 29 MARS A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absents excusés</u>	M. LEFEUVRE donne pouvoir à M. VIVIER Mme LIEBLE donne pouvoir à Mme BLANCHARD
<u>Secrétaires de séance</u>	M. THORETON - Géraldine VIEL

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 22 février 2016
- Désignation du secrétaire de séance

Affaires générales

1. Effectifs de l'école à la rentrée 2016
2. Droit de préemption urbain

Budget 2016

3. Vote du compte administratif Assainissement 2015
4. Vote du compte de gestion Assainissement 2015
5. Affectation du résultat Assainissement
6. Vote du budget Assainissement 2016
7. Vote du compte administratif Commune 2015
8. Vote du compte de gestion Commune 2015
9. Affectation du résultat Commune
10. Vote des taxes
11. Vote du budget Commune 2016
12. Vote du compte administratif « Lotissement des Trois-Chênes » 2015
13. Vote du compte de gestion « Lotissement des Trois-Chênes » 2015
14. Affectation du résultat « Lotissement des Trois-Chênes »
15. Vote du budget « Lotissement des Trois-Chênes » 2016
16. Demandes de dotations pour l'année 2016

Voirie

Ajout : 16bis. Report de la limite d'agglomération route de La Suze

Finances

17. Remboursement de prêt
18. Dépenses d'investissement

Communication

19. Validation du Flash spécial « Budget » et organisation de sa distribution

Comptes-rendus des commissions

20. Comptes-rendus des commissions municipales

21. Comptes-rendus des commissions communautaires

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 février 2016

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 22 février 2016 à l'unanimité des présents et représentés.

1. Effectifs de l'école à la rentrée 2016

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Directeur académique a envisagé la fermeture d'une classe à la fin du mois de février. Il explique que ce projet n'était pas juste dans la mesure où les effectifs sont au rendez-vous.

Devant la mobilisation des familles, des agents, des professeurs et des élus, le Directeur académique a revu sa position. Les effectifs seront néanmoins contrôlés à la rentrée de septembre.

2. Droit de préemption urbain

Délibération n° 2903201601

M. le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain adressé par :

- Réseau Notaires & Conseils, 3 route des Fondus - 72700 Allonnes, pour la parcelle n° B 956, appartenant à M. Pierre-Alain DESILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés déclare renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ces parcelles.

3. Vote du compte administratif Assainissement de l'exercice 2015

Délibération n° 2903201602

M. le Maire rappelle que M. TERRIER, Percepteur du trésor public était invité à la réunion du Conseil municipal. Celui-ci s'est excusé, étant déjà retenu dans une autre commune.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré M. TERRIER le 21 mars dernier et que celui-ci a validé les comptes administratifs, les comptes de gestion ainsi que les budgets pour l'Assainissement, la Commune et le Lotissement des Trois-Chênes.

M. le Maire sort de la salle du Conseil. Mme RACAPE, responsable des Finances, prend la Présidence de la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif Assainissement de l'exercice 2015 qui représente un excédent global de 27 972.92 Euros.

M. le Maire revient dans la salle et reprend la Présidence du Conseil.

4. Vote du compte de gestion Assainissement de l'exercice 2015

Délibération n° 2903201603

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte de gestion Assainissement de l'exercice 2015, qui représente un excédent global de 27 972.92 Euros.

5. Affectation du résultat Assainissement

Délibération n° 2903201604

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2015 concernant le budget Assainissement de la Commune, considérant que le compte administratif n'appelle aucune observation,

statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent global de 27 972.92 Euros.

Décide à l'unanimité des présents et représentés, d'affecter les résultats :

- En recettes de fonctionnement, 5 235.60 Euros au compte 002,
- En recettes d'investissement, 22 737.32 Euros au compte 001.

6. Vote du budget Assainissement de l'exercice 2016

Délibération n° 2903201605

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif Assainissement de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 52 450 Euros et en recettes et en dépenses d'investissement à 42 534 Euros.

7. Vote du compte administratif Commune de l'exercice 2015

Délibération n° 2903201606

M. le Maire sort de la salle du Conseil. Mme RACAPE, responsable des Finances, prend la Présidence de la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif Commune de l'exercice 2015, qui représente un excédent global de 110 814.07 Euros.

M. le Maire revient dans la salle et reprend la Présidence du Conseil.

8. Vote du compte de gestion Commune de l'exercice 2015

Délibération n° 2903201607

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte de gestion Commune de l'exercice 2015 qui représente un excédent global de 110 814.07 Euros.

9. Affectation du résultat Commune

Délibération n° 2903201608

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2015 considérant d'approuver,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **57 487.94 Euros** et un excédent d'investissement de **53 326.13 Euros**.

Décide d'affecter, à l'unanimité des présents et représentés, les résultats :

- En recettes d'investissement : **53 326.13 Euros** au compte 001,
- En affectation de résultat : **57 487.94 Euros** au compte 1068.

10. Vote des taxes

Délibération n° 2903201609

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'augmenter les taux des trois taxes de 1 %. Les nouveaux taux sont les suivants :

- 15.01 % Taxe d'habitation,
- 20.21 % Taxe foncière (bâti),
- 37.99 % Taxe foncière (non bâti).

11. Vote du budget Commune de l'exercice 2016

Délibération n° 29032016010

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif de la Commune de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à **624 348 euros, et en recettes et en dépenses d'investissement à **160 711 Euros**.**

12. Vote du compte administratif Lotissement les Trois-Chênes de l'exercice 2015

Délibération n° 2903201611

M. le Maire sort de la salle du Conseil. Mme RACAPE, responsable des Finances, prend la Présidence de la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte administratif Lotissement les Trois-Chênes de l'exercice 2015, qui représente un excédent global de 386 612.12 Euros.

M. le Maire revient dans la salle et reprend la Présidence du Conseil.

13. Vote du compte de gestion Lotissement les Trois-Chênes de l'exercice 2015

Délibération n° 2903201612

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte de gestion Lotissement les Trois-Chênes de l'exercice 2015, qui représente un excédent global de 386 612.12 Euros.

14. Affectation du résultat Lotissement les Trois-Chênes

Délibération n° 2903201613

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2015 concernant le budget Lotissement les Trois-Chênes de la commune, considérant d'approuver,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2015,

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **114 948.24 euros** et un excédent d'investissement de **271 663.88 euros**.

Décide d'affecter, à l'unanimité des présents et représentés, les résultats :

- En recettes d'investissement : **271 663.88** Euros au 001,
- En recettes de fonctionnement : **114 948.24** Euros au 002.

15. Vote du budget Lotissement les Trois-Chênes 2016

Délibération n° 2903201614

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif du Lotissement les Trois-Chênes de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 405 430.69 euros et en recettes et en dépenses d'investissement à 564 333.07 euros.

16. Demandes de dotations pour l'année 2016**16.1 Renouvellement de la demande de dotation au titre des Amendes de police de l'année 2015****Délibération n° 290320161615**

A la suite du rejet pour non-conformité technique de la demande de Dotation des Amendes de Police présentée en 2015, le Conseil municipal autorise le renouvellement de ladite demande pour l'année 2016, conforme à la décision du 9 juin 2015 du Conseil Départemental référencée SGR/BSRE/HS/RG/2015-06.324.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents et représentés.

16.2 Demande de dotation dans le cadre des amendes de police 2016**Délibération n° 290320161616**

M. le Maire présente deux devis susceptibles d'être subventionnés par les amendes de police au budget 2016 : il s'agit de panneaux indicateurs et de coussins berlinois.

N° des prix	Désignation des ouvrages	Unités	Prix U HT	Quantités	Montant HT	Signal
C-2	Fourniture de panneau de type B14 de 850 mm classe 2 y compris brides, boulonneries	U	60.00	7	420.00	30
C-2	Fourniture de panneau d'un miroir d'agglomération diamètre 600 mm	U	340.00	1	340.00	Miroir
M-7	Fourniture de panneau de type AB3a + M9c de 1000 mm classe 2 y compris brides, boulonneries	U	130.00	1	130.00	Cédez le passage
X-3	Fourniture de mat 80 x 40 mm, galava, épaisseur 2 mm, longueur 3.5 m	U	35.00	8	280.00	
S/Total Hors Taxes					1 170.00	
TVA 20 %					234.00	
S/Total T.T.C.					1 404.00	

Aménagement des coussins berlinois

N° des prix	Désignation des ouvrages	Unités	Prix U HT	Quantités	Montant HT	Signal
C-2	Fourniture de 2 coussins berlinois, y compris fixation	U	900.00	7	900.00	coussins
M-7	Fourniture de panneau de type AB 2b de 1000 mm classe 2 y compris brides, boulonneries	U	60.00	2	120.00	« Dos d'âne »
C-2	Fourniture de panneau M1 y compris brides, boulonneries	U	38.00	3	117.00	
C-2	Fourniture de panneaux C 27 y compris brides, boulonneries	U	181.00	2	361.00	
C-2	Fourniture de panneau B30 y compris brides, boulonneries	U	175.00	3	523.00	
C-2	Fourniture de panneau B51 y compris brides, boulonneries	U	175.00	3	523.00	
C-2	Fourniture de panneau BO y compris brides, boulonneries	U	102.00	1	102.00	
S/Total Hors Taxes					2 646.00	
TVA 20 %					529.20	
S/Total T.T.C.					3 175.20	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés de déposer un dossier de demande de dotations au titre des amendes de police.

16.3 Demande de dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016

Délibération n° 290320161618

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- 1 - Sécurisation routière des abords de l'école communale et aménagements correspondants du programme 2016 de l'Ad'AP
 2 - Remise en état de la voirie communale du hameau de Saint Benoît

Après délibération, le conseil municipal adopte les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

PRIORITE 1 : Sécurisation routière des abords de l'école communale et aménagements correspondants du programme 2016 de l'Ad'AP

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	8 180.00
Fonds Européens (à préciser)	
DETR	6 544.00
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (aide à la voirie communale)	1 636.00
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	16 360 .00

PRIORITE 2 : Remise en état de la voirie communale du hameau de Saint Benoît

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	4 088.00
Fonds Européens (à préciser)	
DETR	3 270.00
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Départemental (ADVS)	817.00
Autre collectivité	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	8 175 .00

Le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à déposer deux demandes au titre de la DETR pour l'année 2016,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

16 bis. Report de la limite d'agglomération

Délibération n° 2903201617

Dans le cadre du projet de sécurisation de l'accès à l'école communale adopté en première priorité par la délibération précédente, le respect des obligations et normes techniques régissant la mise en place du dispositif ralentisseur dit « coussins berlinois » nécessite le report de la limite d'agglomération actuelle sur une distance de 150 mètres en direction de La Suze sur Sarthe sur la RD 31.

Après délibération, le Conseil municipal décide le report de la limite actuelle d'agglomération sur la RD 31 en direction de La Suze sur Sarthe, prolongeant d'autant l'emprise de la voie de la rue de La Suze, ce dont mention sera faite au cadastre de la commune.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal présents et représentés.

17. Remboursement de prêt

Délibération n° 2903201619

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour procéder au remboursement anticipé du prêt contracté pour le rond-point sur le budget Commune. Il a été prévu de rembourser 68 072.90 Euros au 15 avril 2016.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal valide ce remboursement anticipé.

18. Dépenses d'investissement

Délibération n° 2903201620

Dépenses engagées (pour information) :

- Boîtiers internet par courant porteur (Ecole) : 156,38 euros TTC
- Visseuse-dévisseuse sans fil (Service technique) : 489, 80 euros TTC
- Tapis-volant (jeu école) : 692, 16 euros TTC

M. DEGOULET propose d'engager les dépenses suivantes :

- Toboggan (école) : 2113 euros TTC
- Tables et chaises pour la cantine : 1608 euros TTC

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal valide ces investissements.

19. Validation du Flash spécial « Budget » et organisation de sa distribution

M. DEGOULET rappelle que le flash spécial "Budget" a été transmis à tous les élus, qu'il a été plié et qu'il peut être distribué dès le 30 mars.

Les différentes zones ont été partagées comme suit :

Zone A : Paola MOREAU-TONNELIER et Roland BLANCHET

Zone B : Marcel LENFANT et Mickaël DESPRES

Zone C : Bertrand VIVER et Armand LEFEUVRE

Zone D : Sylvia PROVOTS et Renée RACAPE

Zone E : Michel PAVARD et Aurélie BLANCHARD

20. Comptes-rendus des commissions municipales

- **Commission « Environnement et Fleurissement »**. Mme PROVOTS fait un compte-rendu de la dernière commission. Des plantations sont prévues, mais aussi le remplacement des jardinières du centre-bourg par des pots couleur vert anis. Elle rappelle également la commande groupée proposée aux habitants et dont le flash fait la publicité.

La question des toilettes du tir à l'arc reste à travailler.

- **Commission « Mutualisation et Soutien aux associations »**. Mme MOREAU-TONNELIER explique au Conseil municipal que trois fêtes seront mutualisées cette année, la Fête de la Musique, le 14 juillet et probablement le Téléthon. Les associations qui participent sont prêtes à mutualiser les recettes du 14 juillet pour faire des achats en commun. Le Conseil se réjouit de la réussite de cette commission qui permet d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement aux associations, notamment l'achat de matériels.

- Prochaine réunion de la commission « Ecole et Jeunesse » le 25 avril à 20h30 à la Mairie.

21. Comptes-rendus des commissions communautaires

- **Commission « Habitat »**. Mme PROVOTS informe le Conseil municipal du probable commencement des travaux pour les deux logements locatifs « Sarthe Habitat » du Lotissement des Trois-Chênes début 2017.

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur l'évolution du périmètre de la Communauté de communes**. M. Le Maire informe les élus des dernières évolutions : le choix de Saint-Georges du Bois de rejoindre Le Mans-Métropole et le mécontentement dont témoigne un récent courrier du Maire de Cérans-Foulletourte à l'encontre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui a refusé l'adhésion de sa commune à la CDC Val de Sarthe.

- **Projet d'une maison d'assistantes maternelles (MAM)**. M. Le Maire, M. DEGOULET et Mme MOREAU-TONNELIER ont reçu en Mairie deux personnes porteuses d'un projet de maison d'assistantes maternelles. Le Conseil municipal n'a pas eu jusque-là de projet de cet ordre, mais cet échange a permis de mieux comprendre les enjeux, les normes et les aides possibles. Il semble judicieux de faire le point avec les assistantes maternelles de la commune afin de mieux cerner les besoins des familles et de voir s'il faut amorcer une réflexion. M. Le Maire, M.

DEGOULET et Mme MOREAU-TONNELIER vont organiser une réunion à la rentrée des congés de Pâques.

La séance est levée à 23h00.

Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 29 mars 2016 :

- *Délibération n° 2903201601 : droit de préemption urbain.*
- *Délibération n° 2903201602 : vote du compte administratif assainissement 2015*
- *Délibération n° 2903201603 : vote du compte de gestion assainissement 2015*
- *Délibération n° 2903201604 : affectation du résultat assainissement 2015*
- *Délibération n° 2903201605 : vote du budget assainissement 2016*
- *Délibération n° 2903201606 : vote du compte administratif commune 2015*
- *Délibération n° 2903201607 : vote du compte de gestion commune 2015*
- *Délibération n° 2903201608 : affectation du résultat commune*
- *Délibération n° 2903201609 : vote des taxes*
- *Délibération n° 2903201610 : vote du budget commune 2016*
- *Délibération n° 2903201611 : vote du compte administratif « Lotissement des Trois-Chênes » 2015*
- *Délibération n° 2903201612 : vote du compte de gestion « Lotissement des Trois-Chênes » 2015*
- *Délibération n° 2903201613 : affectation du résultat « Lotissement des Trois-Chênes »*
- *Délibération n° 2903201614 : vote du budget « Lotissement des Trois-Chênes »*
- *Délibérations n° 2903201615 à n° 2903201618 : demandes de dotations pour l'année 2016*
- *Délibération n° 2903201619 : remboursement de prêts*
- *Délibération n° 2903201620 : dépenses d'investissement*

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 29 mars 2016 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE
ABSENT EXCUSE	ABSENTE EXCUSEE		

M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER